



OBJECTIFS

L'objectif est de prévenir les dommages aux réseaux aériens et enterrés lors de travaux effectués dans leur voisinage

Les compétences requises permettent de préparer et d'exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux susceptible d'entraîner des coupures des services publics (eau, électricité, gaz, téléphone,...), ou des accidents pouvant toucher le personnel des entreprises de travaux ou les riverains (explosion de gaz, électrification ou électrocution, ...) ou des pollutions pouvant toucher l'environnement (rejets accidentels de produits pétroliers ou de produits chimiques)

Capacité à préparer et exécuter des travaux à proximité des réseaux en assurant la prévention des dommages aux réseaux, et la prévention des conséquences de ces dommages pour la sécurité publique et la protection de l'environnement,



CONTENU DE LA FORMATION

1. Théorie
 - L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, les responsabilités, les obligations avant et pendant les travaux.
 - La réglementation DT – DICT :
 - La réglementation AIPR,
 - L'exécution des travaux :
2. Examen QCM
 - Temps : 1 heure.
 - 30 questions. Obtenir 36 / 60 points minimum (OPERATEUR)
 - 40 questions, obtenir 48 / 80 points minimum (ENCADRANT et CONCEPTEUR)
 - Examen QCM sur support informatique

FC PRO est un centre agréé AIPR.



PEDAGOGIE : OUTILS ET MOYENS

Méthode pédagogiques

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques.

Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur CACES®.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.



PUBLIC

Toute personne exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : conducteur d'engins TP, nacelles élévatrices, grues, pompes à béton, suiveur, canalisateur, ouvrier.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

- Formation : de 2 à 4,5 heures

- tests : 1 heure par candidat

Horaires : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00. Horaires modulables pour les formations INTRA.

Réalisation d'une session par mois.

Groupe de 4 à 10 stagiaires.



LIEU

En présentiel sur :

- Sites techniques FC PRO
- Site technique entreprise

Une connexion internet est requise.



TARIF

Inter-entreprises :

- 16
- 0 € / stagiaire pour AIPR OPERATEUR
- 170 € / stagiaire pour AIPR ENCADRANT
- 170 € / stagiaire pour AIPR CONCEPTEUR

Réalisation d'un devis selon la grille tarifaire FC PRO en vigueur.

EVALUATION

Les épreuves théoriques sont réalisées en fin de formation, en vue de la délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation.

La certification est une obligation de résultat, par le biais d'un examen passé dans un centre d'examen enregistré en préfecture et relié par internet à une plateforme d'examen gérée par le MEDDE.

3 catégories d'attestations de compétences :

- pour les opérateurs (conducteurs d'engins de travaux)
- pour les encadrants (chefs de chantiers ou conducteurs de travaux)
- pour les concepteurs (personnels de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre des travaux)

Le cas échéant, durée de validité en années : 5 ans.

La délivrance de l'attestation et de la réussite au QCM AIPR, permet à l'employeur de délivrer une autorisation d'intervention à proximité des réseaux à son salarié.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.



PROCESSUS D'INSCRIPTION

Quel que soit le mode de financement de votre formation, veuillez contacter notre Responsable de formation par téléphone 02.28.13.00.93 ou par mail formation@fpro.fr. Nous vous adresserons un devis et le contenu de formation. Après accord de votre part, la convention de formation vous sera adressée.

2



FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

Nous sommes certifiés depuis novembre 2020 selon le référentiel national sur la qualité des actions concourants au développement des compétences mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail. Nos actions de formation sont ainsi éligibles aux financements OPCO et / ou de votre compte personnel de formation.



CONTACT ET ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout renseignements voici nos coordonnées : 02.28.13.00.93 ou par mail formation@fcpro.fr

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter Mathilde CHABLE, référente handicap au 07.67.55.68.39.